



# Sainte-Martine

Entre terres et rivières

## Communiqué

Pour diffusion immédiate

### **PANDÉMIE DE CORONAVIRUS (COVID-19)**

**Sainte-Martine, le 16 mars 2020** – À la suite de l'annonce faite hier le 15 mars, par le gouvernement du Québec, de fermer la majorité des lieux publics de la province (bar, cinémas, bibliothèques, gymnases, cabanes à sucre, etc.) la Municipalité de Sainte-Martine annonce la fermeture de ses édifices municipaux. Elle continue d'assurer les services essentiels offerts aux citoyens. La semaine dernière, des mesures internes ont été mises en place afin de limiter la propagation du virus COVID-19 au sein de l'organisation municipale.

La Municipalité rappelle que la participation de chacun est nécessaire pour endiguer l'éclosion de la COVID-19 sur tout le territoire québécois. Il est important que la population respecte les règles d'hygiène et les mesures de prévention mises en place par les autorités gouvernementales. « J'invite les martinois et martinoises à se distancier oui, mais pas à s'isoler socialement. Nous verrons beaucoup d'entraide au cours des prochaines semaines, j'en suis convaincue. Notre communauté regorge de richesses, explorons les solutions locales, dans notre municipalité, dans notre MRC », mentionne la mairesse Maude Laberge.

### **OÙ TROUVER L'INFORMATION**

Afin de garder la population informée des nouveaux développements, la Municipalité fera des mises à jour régulières et selon le besoin, sur son site Internet [www.municipalite.sainte-martine.qc.ca](http://www.municipalite.sainte-martine.qc.ca). Elle recommande aussi à tous les citoyens de s'abonner au système automatisé de messagerie via le site Internet sous l'onglet Services aux citoyens. Il peut également être judicieux de s'assurer que les coordonnées sont à jour si l'inscription avait déjà été complétée auparavant.

### **RAPPEL DES MESURES EN VIGUEUR POUR LES SERVICES MUNICIPAUX**

Les mesures suivantes ont été mises en place pour limiter la propagation du virus au sein de l'organisation municipale et ainsi assurer les services essentiels à la population.

- L'accès à tous les bâtiments municipaux sera restreint exclusivement aux employés municipaux (bibliothèque municipale, centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins, ateliers municipaux incluant l'écocentre et hôtel de ville).
- Le service aux citoyens se fera uniquement par téléphone ou par Internet. En cas de visite jugée nécessaire à l'hôtel de ville, les citoyens devront prendre rendez-vous par courriel à l'adresse

[info@municipalite.sainte-martine.qc.ca](mailto:info@municipalite.sainte-martine.qc.ca) ou par téléphone en composant le 450 427-3050, poste 221.

- Une distance minimale de 2 m devra être respectée devant tous les comptoirs de service afin de respecter la distance recommandée par les autorités de santé publique.
- Les paiements par Internet ou par la poste devront être privilégiés.
- Tous les événements publics municipaux ainsi que tous les cours de la programmation de loisirs sont annulés.
- Les bacs (bleus, bruns et à déchets), ainsi que les encombrants (résidus volumineux), les surplus de carton et de résidus verts et les plastiques agricoles, en somme toute matière résiduelle, doivent être déposés en bordure de rue une journée (24 heures) avant la collecte.

Toute l'équipe municipale est mobilisée et suit la situation de près en plus de demeurer en lien constant avec les responsables de la Sécurité publique, et ce, afin d'adopter toute autre mesure requise au fil des prochains jours.

### **RAPPEL DES MESURES D'HYGIÈNE**

La Municipalité rappelle à la population les mesures d'hygiène reconnues et recommandées pour tous :

- Laver les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utiliser un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observer les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez et se couvrir la bouche et le nez avec son bras afin de réduire la propagation des germes.
- Jeter les mouchoirs en papier dès que possible et laver les mains par la suite.

N'hésitez pas à consulter le site Internet [www.quebec.ca/sante](http://www.quebec.ca/sante) ou composez le 1 877 644-4545 si vous souhaitez obtenir plus de précision au sujet de la pandémie.

- 30 -

Source :

Audrey Caza

Responsable des communications

[communication@municipalite.sainte-martine.qc.ca](mailto:communication@municipalite.sainte-martine.qc.ca)

450 427-3050 poste 241